



FEDERATION ECHANGES FRANCE UKRAINE

Union d'associations loi 1901 déclarée sous le N°1/05637 (JO 09/11/92)
Organisme coopératif, culturel, et humanitaire agréé par arrêté interministériel (JO 16/05/07)
SIREN 390 836 484 - APE 913E

Secrétariat Général
adm@fefu.org

DOCUMENTS A FOURNIR POUR L'OBTENTION DU VISA Pour tout « INVITE PAR LA FAMILLE FRANCAISE »

Documents a fournir pour tous :

- Le passeport international
- 2 copies du passeport international – (ne pas oublier de photocopier toutes les pages non vierges **et la dernière page du passeport**)
- 1 copie du passeport ukrainien, **(ne pas oublier de photocopier TOUTES LES PAGES sans oublier la dernière page du passeport (page 16))**
- 2 photos pour le VISA (3.5x4.5) sur fond clair et uni
Les photos doivent être récentes, en couleur de format 35 x 45 mm sur fond clair et uni. La proportion du sommet de la tête au menton doit représenter 70% à 80% de la hauteur de la surface de la photographie
- certificat (attestation) universitaire (quelle faculté quelle l'année)
- certificat de travail (sur papier officiel avec la mention du poste et du salaire mensuel)
- Copie d'attestation de ressources personnelles en Ukraine :
- Relevé de banque avec les mouvements sur les 6 derniers mois
- copie d'acte d'achat d'appartement, portefeuille boursier etc..)
- copie de l'acte de mariage, de divorce ou décès

Pour les mineurs accompagnant les parents , à fournir en plus

- copie de l'acte de naissance
- autorisation parentale notariée avec report d'autorité parentale et mention du but et de la durée du voyage

Documents fournis par l'association (en France)

- Lettre d'invitation (1 original et 2 copies)
- Attestation d'accueil de la famille invitante (1 original et 2 copies) comportant 1 timbre OMI de 45 €

Documents fournis par la FEFU OU la famille invitante ou la personne concernée

- titre de transport (aller et retour) - ou justificatif de réservation
- -assurance

Frais de visas – pour tout le monde : 40uah de prise de rendez vous

+ Pour les moins de 25 ans = gratuit

+ pour les plus de 25 ans = 35€ pour le visa.

Cotisation a AEFU : 51 uah

Participation de la famille Ukrainienne : 150 uah pour un mois et 50 uah par mois supplémentaire.

Sous préfecture de Montargis
Déclaration N°1/05637 (J.O. du 9/11/1992)
France : 54 Grande rue 45420 Bonny sur Loir
Tél/fax: +332 38 31 58 64 - Courriel : adm@fefu.org
SIREN 390 836 484 - APE 913 E-
Site web : www.fefu.org

Agrément interministériel
Code séjour des étrangers art. R. 212-3 (J.O du 16/5/2007)
Ukraine : 13 rue Vandy Vosylevs'koy KB 14 - 04116 Kyiv
Humanitaire : Tél +380 4423 805 33 - kiev-huma@fefu.org
Coopération : Tél/fax +380 4448 914 45 - kiev-coop@fefu.org